
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

25 Mars 2016

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne Temps

L'an deux mille seize et le Vendredi vingt-cinq Mars, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DÉVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Lucien LIMOUSIN donne procuration à Marie-Pierre CALLET,
Marine PUSTORINO donne procuration à Gérard GAZAY

ETAIT ABSENT :

Jacky GERARD

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°1

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département,

A décidé d'approuver les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département, conformément à l'annexe n°1 jointe au rapport.

Les crédits correspondants seront prélevés au budget départemental selon la ventilation indiquée
dans l'annexe n°1 jointe au rapport.

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°2

Création d'un emploi de catégorie A collaborateur de groupe d'élus pouvant être pourvu par un agent non titulaire

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création d'un emploi de catégorie A collaborateur de groupe d'élus

Sans incidence financière : les crédits correspondants ont été votés par délibération n° 29 de la Commission Permanente du 29 mai 2015 relative à l'ajustement des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus et feront l'objet d'une reconduction en 2016.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°3

Création d'un emploi de catégorie C collaborateur de groupe d'élus pouvant être pourvu par un agent non titulaire

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création d'un emploi de catégorie C collaborateur de groupe d'élus

Sans incidence financière : les crédits correspondants ont été votés par délibération n° 29 de la Commission Permanente du 29 mai 2015 relative à l'ajustement des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus et feront l'objet d'une reconduction en 2016.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°4

Création avec économie financière d'un emploi de catégorie A d'Adjoint au Chef de Service de la Comptabilité pouvant être pourvu par un agent non titulaire par transformation d'un emploi d'ingénieur principal.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création avec économie financière d'un emploi de catégorie A d'Adjoint au Chef de Service de la Comptabilité pouvant être pourvu par un agent non titulaire par transformation d'un emploi d'ingénieur principal.

Transfert de 45 278 € en année pleine de l'article 64111 vers l'article 64131 sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, programme 10368) et économie financière de 10 400 € en année pleine.

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°5

Création avec économie financière d'un emploi de catégorie A médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent non titulaire par transformation d'un emploi de médecin territorial hors classe.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création avec économie financière d'un emploi de catégorie A médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent non titulaire par transformation d'un emploi de médecin territorial hors classe.

Transfert de 70 890 € de l'article 64111 vers l'article 64131 sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, programme 10368) et économie financière de 21 000 € en année pleine.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°6

Création avec économie financière d'un emploi de catégorie A médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent non titulaire par transformation d'un emploi de médecin territorial de 1^{ère} classe.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création avec économie financière d'un emploi de catégorie A médecin de PMI de territoire pouvant être pourvu par un agent non titulaire par transformation d'un emploi de médecin territorial de 1^{ère} classe.

Transfert de 70 895 € de l'article 64111 vers l'article 64131 sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, programme 10368) et économie financière 14 053 € en année pleine.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°7

Création avec incidence financière d'un emploi de catégorie A de chargé de relations avec les
territoires pouvant être pourvu par un agent non titulaire par transformation d'un emploi d'attaché
territorial

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création avec incidence
financière d'un emploi de catégorie A de chargé de relations avec les territoires pouvant être pourvu
par un agent non titulaire par transformation d'un emploi d'attaché territorial.

Transfert de 41 204 € de l'article 64111 à l'article 64131 sur la ligne budgétaire prévue à cet effet
(chapitre 012, fonction 70, programme 10368) et incidence financière de 6 726 € en année pleine.

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°8

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chef de projet Service Réseaux et Télécommunications pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n°50d du 23 mars 2012.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chef de projet Service Réseaux et Télécommunications pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n°50d du 23 mars 2012.

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 2 280 euros en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64131, programme 10368).

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°9

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A Expert fonctionnel chargé de l'informatisation de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n° 50m du 23 mars 2012.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A Expert fonctionnel chargé de l'informatisation de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n° 50m du 23 mars 2012.

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 3 230 euros en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 50, article 64131, programme 10368).

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°10

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A contrôleur de l'insertion pouvant être pourvu par un agent non-titulaire en vertu de la délibération n°93i du 26 mars 2010.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A contrôleur de l'insertion pouvant être pourvu par un agent non-titulaire en vertu de la délibération n°93i du 26 mars 2010.

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 1 860 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64131, programme 10368)

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°11

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chargé de mission littoral et mer
pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n° 40q du 29 mars 2013.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence
financière d'un emploi de catégorie A chargé de mission littoral et mer pouvant être pourvu par un
agent non titulaire en vertu de la délibération n° 40q du 29 mars 2013.

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 2 680 euros en année pleine à imputer sur
la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 70, article 64131, programme 10368).

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°12

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chargé de mission pouvant être
pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n° 50j du 23 mars 2012.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence
financière d'un emploi de catégorie A chargé de mission pouvant être pourvu par un agent non
titulaire en vertu de la délibération n° 50j du 23 mars 2012.

L'incidence financière de cette modification est évaluée à 4 516 € en année pleine à imputer sur la
ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 80, article 64131, programme 10368)

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°13

Modification sans incidence financière d'un emploi de catégorie A de chargé de mission politique ville et habitat pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n°12e du 22 octobre 2014.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification sans incidence financière d'un emploi de catégorie A de chargé de mission politique ville et habitat pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n°12e du 22 octobre 2014.

Cette modification est sans incidence financière.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°14

Modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A médecin directeur de la Maison Départementale de l'Adolescent et du Centre Médico-Psycho- Pédagogique pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n° 42u du 24 juin 2005.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification avec incidence financière d'un emploi de catégorie A médecin directeur de la Maison Départementale de l'Adolescent et du Centre Médico-Psycho- Pédagogique pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n° 42u du 24 juin 2005.

L'incidence financière de cette modification est évaluée 1 340 € en année pleine, soit 670 € à imputer sur la ligne budgétaire du Budget Départemental prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 50, article 64131, programme 10368)

Les 50 % restant seront pris en charge sur le budget annexe du Centre Médico-psycho-pédagogique Départemental (chapitre C, budget n° 4 CMPP – M22, article 64131), soit 670 € en année pleine.

Les crédits prévus au Budget départemental et au Budget annexe du CMPPD sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°15

Transformation sans incidence financière d'un emploi de catégorie A d'adjoint au responsable du groupe socialistes et apparentés pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération 40n du 29 mars 2013.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation sans incidence financière d'un emploi de catégorie A d'adjoint au responsable du groupe socialistes et apparentés pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération 40n du 29 mars 2013, en un emploi de collaborateur de groupe d'élus.

Sans incidence financière : les crédits correspondants ont été votés par délibération n° 29 de la Commission Permanente du 29 mai 2015 relative à l'ajustement des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus et feront l'objet d'une reconduction en 2016.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°16

Transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A responsable de la cellule Fonds Social européen pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n° 12k du 22 octobre 2014.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A responsable de la cellule Fonds Social européen pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n° 12k du 22 octobre 2014, en un emploi de chef de service de l'emploi.

L'incidence financière de cette transformation est évaluée à 2 450 € en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64131, programme 10368)

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°17

Transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A contrôleur du RMI pouvant être
pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n°8d du 26 juin 2009.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation avec incidence
financière d'un emploi de catégorie A contrôleur du RMI pouvant être pourvu par un agent non titulaire
en vertu de la délibération n°8d du 26 juin 2009, en un emploi d'animateur territorial d'insertion.

L'incidence financière de cette transformation est évaluée à 3 230€ en année pleine à imputer sur la
ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 40, article 64131, programme 10368)

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°18

Transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chargé de mission arts visuels responsable de la direction artistique de la Galerie d'Art du Conseil Général pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n°51m du 23 octobre 2009.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la transformation avec incidence financière d'un emploi de catégorie A chargé de mission arts visuels responsable de la direction artistique de la Galerie d'Art du Conseil Général pouvant être pourvu par un agent non titulaire en vertu de la délibération n°51m du 23 octobre 2009, en un emploi de chargé de mission arts plastiques et audiovisuel.

L'incidence financière de cette transformation est évaluée à 3 274 euros en année pleine à imputer sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 30, article 64131).

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°19

Création de 250 emplois saisonniers.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la création de 250 emplois
saisonniers

Le coût de cette mesure pour l'année 2016 est évalué à 527 280 euros en année pleine à imputer sur
ligne budgétaire prévue à cet effet (chapitre 012, fonction 0201, article 64 131, programme 10368).

Les crédits inscrits au Budget Départemental sont suffisants pour couvrir la dépense.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°20

Modification du règlement général intérieur du Compte Epargne Temps.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la modification du règlement
général intérieur du Compte Epargne Temps : l'article 5 est ainsi complété : « Les agents
bénéficiaires de congés de détente ne pourront plus alimenter leur CET par des jours de congés
annuels ».

Ce nouveau dispositif s'appliquera à compter du 1er janvier 2017, sur les droits acquis en 2016.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du
Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne
Temps

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

ANNEXE N°21
Extension de périmètre

L'adjoint au chef de service de la régularisation logistique titulaire du grade de technicien territorial est,
compte tenu des sujétions de son poste, éligible aux heures supplémentaires.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée